



LIVRET D'ACCUEIL Maternité

Bureau de préadmission maternité
02 40 95 81 15
preadmater.pca@elsan.care

 **ELSAN**
SANTÉ ATLANTIQUE

Votre parcours de grossesse

à Santé Atlantique

Mois	SA					
1 ^{er}	1	Fécondation				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
2 ^e	7	Consultation médicale de début de grossesse				
	8		Bilan de grossesse Sérologie			
	9					
	10					
3 ^e	11	Consultation 3 ^e mois		1 ^{ère} échographie		
	12		Information maternité - Materniteam materniteam.pca@elsan.care ou 02 40 95 81 20			
	13				Inscription à Santé Atlantique (rendez-vous sur notre site)	
	14					⚠ Contactez au plus tôt le gynécologue obstétricien de votre choix
	15					
16						
4 ^e	17	Consultation 4 ^e mois	Entretien prénatal sage-femme, ateliers à tout moment de la grossesse secretariatmaternite.pca@elsan.care ou 02 40 95 81 79			
	18					
	19					
	20					
5 ^e	21	Consultation 5 ^e mois	2 ^e échographie			
	22					
	23					
	24					
6 ^e	25	Consultation 6 ^e mois	Biologie 6 ^e mois Test de dépistage diabète Facultatif			
	26			Prise en charge à 100% CPAM		
	27					
	28					
	29					
7 ^e	30	Consultation 7 ^e mois	3 ^e échographie			
	31			Début des cours de préparation à la naissance Contactez dès le 4 ^e mois une sage-femme libérale		
	32					
	33					
8 ^e	34	Consultation 8 ^e mois	Consultation Anesthésiste Prendre RDV dès le 6 ^e mois : 02 40 95 83 83 ou en ligne sur Doctolib.fr			
	35					
	36					
	37					
9 ^e	38	Consultation 9 ^e mois	Congé maternité Voir dates CAF selon les cas			
	39					
	40					
	41					
				J'accouche à Santé Atlantique		

De nombreux ateliers thématiques et entretiens vous sont proposés tout au long de votre grossesse et après la naissance.

  Rendez-vous sur les pages Facebook et Instagram de la Maternité Santé Atlantique.



La maternité Santé Atlantique vous accueille

Nous vous remercions d'avoir choisi notre maternité.

Garantir des soins de qualité et votre sécurité, assurer votre confort, vous accompagner tout au long de votre parcours sur la maternité, offrir notre sourire sont les éléments indispensables pour être dignes de la confiance que vous nous accordez.

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations utiles à votre hospitalisation. Nous vous souhaitons un agréable séjour.

La Direction

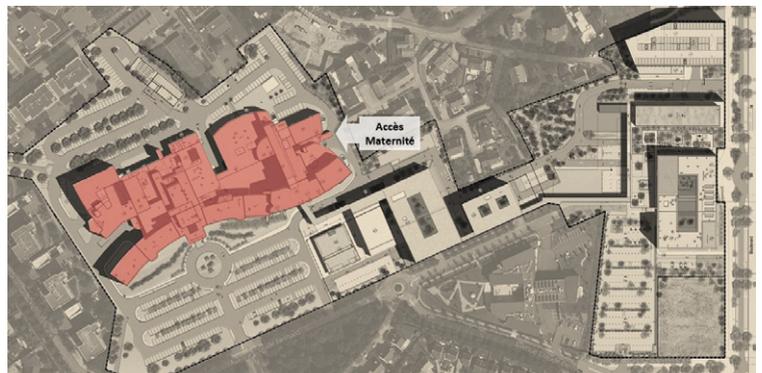
Le Président de la Commission
Médicale d'Établissement

Plan de l'établissement

Située à l'ouest de l'agglomération nantaise, Santé Atlantique regroupe sur le site de Saint-Herblain des spécialités chirurgicales et obstétricales.

Stationnement :

Lors de votre pré-admission à la maternité, le PASS Naissance, vous sera remis. Il vous permettra d'accéder gratuitement au parking jusqu'à la fin de votre séjour.



Présentation de l'établissement



Les soins hospitaliers sont pris en charge par l'assurance maladie et les assurances complémentaires dans les mêmes conditions au sein des hôpitaux publics, des cliniques et hôpitaux privés.

Les services de la maternité

- Le service de soins mère-enfant réparti sur deux étages
- Le service de grossesse pathologique
- Le service de néonatalogie
- Le service kangourou

L'unité naissance

- Une salle de travail physiologique (salle Nature)
- Des salles d'accouchement
- Une salle de réanimation néonatale
- Deux salles d'intervention (césarienne) et une salle de réveil attenante

Maternité de type IIa

L'établissement dispose d'un service de néonatalogie pouvant accueillir les nouveaux-nés nécessitant une surveillance particulière.

À la découverte de la maternité

La maternité Santé Atlantique met tout en œuvre pour vous faciliter l'accès aux informations liées à votre grossesse.

■ Le service Materniteam

Vous avez des questions – non médicales – sur votre grossesse ? Une interlocutrice unique est disponible pour vous renseigner sur vos démarches, votre parcours de grossesse et vous présenter la maternité.



☎ 02 40 95 81 20

✉ materniteam.pca@elsan.care

  maternité Santé Atlantique
 Application

 Materniteam - mon suivi de grossesse

Les ateliers de la maternité

- Massage
- Portage
- Premiers soins
- Premiers secours
- Un environnement sain pour bébé
- Allaitement
- Lecture de conte
- Se préparer au jour J
- Le rythme du bébé
- Relaxation : bulle douceur

Inscription
secretariatmaternite.pca@elsan.care
02 40 95 81 79

Toutes les informations

www.santeatlantique.fr
rubrique Maternité

ELSAN Maternité
SANTÉ ATLANTIQUE

L'offre de soins

- Gynécologie-obstétrique
- Endocrinologie
- Entretien prénatal sage-femme
- Consultation psychologie
- Consultation addictologie
- Préparation à la naissance (sages-femmes libérales)
- Consultations diététiques
- Consultation et surveillance de fin de grossesse
- Néonatalogie - Unité Kangourou
- Dépistage de l'audition
- Réunion de conseils de sortie
- Consultations d'allaitement anté ou post-natales
- Suivi personnalisé en anté-partum et post-partum

Votre inscription

Comment s'inscrire à la maternité ?

1 - Rendez-vous sur ce lien :

www.elsan.care/fr/sante-atlantique/documents-administratifs

2 - Parmi les documents à télécharger, vous accéderez également à la page Doctolib des pré-admissions.

Il sera nécessaire de prendre votre rendez-vous de pré-admission afin de déposer votre formulaire d'inscription complété. Le rendez-vous de pré-admission – porte E – ne peut se faire que suite à votre 1^{re} échographie. Votre pièce d'identité, carte vitale et carte mutuelle seront également à apporter lors de cette pré-admission.

Si besoin, le bureau des pré-admissions est joignable :

02 40 95 81 15 ou **preadmater.pca@elsan.care**

La chambre individuelle

En fonction des disponibilités, une chambre individuelle peut être mise à votre disposition. Sa réservation doit impérativement être effectuée dès votre inscription. Renseignez-vous, la facturation complémentaire (tarifs en annexe) peut être prise en charge par votre complémentaire santé (mutuelle).

Votre identité = Votre sécurité

Durant votre séjour, votre identité sera vérifiée selon les données inscrites sur votre carte nationale d'identité . Par ailleurs, un bracelet d'identification vous sera posé dès votre entrée et devra être conservé durant tout le séjour. Dès sa naissance, votre bébé aura également des bracelets permettant de l'identifier.

Nous vous devons la transparence

Santé Atlantique et les médecins y exerçant sont conventionnés. Certains praticiens peuvent pratiquer un complément d'honoraires qui figure sur la facture en sus des frais de séjour. Il est non remboursé par la sécurité sociale, mais généralement pris en charge par votre mutuelle. Il doit faire l'objet d'une information écrite (devis) lors de la consultation.



Urgences Maternité 24h/24 et 7j/7

☎ 02 40 95 84 34

Votre suivi médical de grossesse

Au cours de votre grossesse, vous avez la possibilité de consulter les gynécologues- obstétriciens et les sages-femmes de la maternité :

☎ 02 40 95 82 82

Il est nécessaire de prendre contact avec le gynécologue-obstétricien choisi dès votre 1^{re} échographie (environ 12 semaines d'aménorrhée).



L'entretien prénatal sage-femme

À partir du 4^e mois de grossesse, vous pouvez bénéficier d'un entretien individuel ou en couple avec une sage-femme de la maternité. Ce temps d'écoute et d'échange est proposé gratuitement. Prenez rendez-vous auprès de la secrétaire de votre gynécologue-obstétricien.

La consultation d'anesthésie

Une consultation d'anesthésie, nécessaire avant votre accouchement, doit avoir lieu au cours du 8^e mois de grossesse. En cas de traitement en cours, pensez à apporter vos ordonnances.

Prenez rendez-vous dès le 6^e mois auprès du secrétariat des anesthésistes :

☎ 02 40 95 83 83

ou en ligne sur **Doctolib.fr**

ou **anesthesie-sante-atlantique.fr**

La consultation se tiendra dans le bâtiment D, niveau RDC, cabinet d'anesthésie n° 2.

La préparation à la naissance

Pour votre préparation à la naissance, vous pouvez prendre contact avec une sage-femme libérale de votre choix, proche de votre domicile.

Les consultations gratuites à votre disposition

Consultation psychologie

Si vous le désirez, une prise en charge psychologique peut être assurée pendant la grossesse, l'hospitalisation, et jusqu'à la fin du congé maternité.

Prenez rendez-vous au **02 40 95 94 60**.

Consultation addictologie

Une consultation d'addictologie est en place à la maternité afin d'échanger et/ou prendre en charge les consommations à risques : tabac, alcool, cannabis, médicaments, autres drogues et troubles du comportement alimentaire. L'objectif est d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles.

Cette consultation s'articule avec les professionnels de santé : gynécologues, sages-femmes, assistante sociale et psychologues. Prenez rendez-vous sur Doctolib « Laëtitia Beaufiles Ferronnière - Consultation maternité ».

Les entretiens pré et post nataux

Avant la naissance, une sage-femme de la maternité peut vous accueillir sur une heure pour aborder votre grossesse, la naissance et l'accueil de votre enfant. Après la naissance (4 à 8 semaines après l'accouchement), elle peut également vous recevoir en entretien pour parler de l'arrivée de votre bébé. Pour prendre rendez-vous, parlez-en à votre gynécologue.

Le service de Grossesses à Haut Risque (GHR)

Nous accueillons à la maternité les futures mères présentant une grossesse pathologique qui, de par ses antécédents ou son évolution, induit une situation obstétricale à risque pour la mère et/ou le fœtus (menace d'accouchement prématuré, hypertension artérielle, retard de croissance intra-utérin...). La surveillance et les soins sont faits jour et nuit par une équipe pluridisciplinaire. La durée d'hospitalisation est variable (de quelques jours à plusieurs semaines) en fonction de la pathologie. Un transfert au CHU pourra être envisagé par le gynécologue.

Reconnaître l'équipe qui vous entoure

Différentes catégories de professionnels participent à votre prise en charge. Chaque fonction se distingue par un code couleur repérable sur les tenues ou par leur badge.



Une équipe à votre écoute

Ce qu'il faut apporter le jour de l'accouchement

Maman

- 1 tenue de nuit
- des chaussons propres
- 1 bouteille d'eau
- 1 brumisateur d'eau
- Facultatif : 1 drap de bain ou peignoir, un maillot de bain (salle de travail physiologique)

Bébé

- 2 bodies ou 2 brassières en coton
- 2 pyjamas
- 2 brassières chaudes (laine...)
- 1 bonnet
- 2 paires de chaussettes
- 1 turbulette

Vos documents

Documents médicaux

- Carte de groupe sanguin (indispensable)
- Tous les bilans sanguins réalisés pendant la grossesse (prises de sang, analyses d'urine, prélèvement vaginal...)
- Échographies
- Ordonnances si traitement en cours
- Radios du bassin (si prescrites)
- Carnet de maternité (si vous en avez un)

Documents administratifs

- Livret de famille et/ou reconnaissance anticipée
- Carte Nationale d'Identité (ou passeport)
- Carte vitale
- Carte de complémentaire santé (mutuelle)
- Feuille d'autorisation de soins en maternité complétée (à télécharger dans l'e-mail « Réaliser votre inscription à la maternité Santé Atlantique »)
- Livret d'accueil de la maternité



Ce qu'il faut apporter pour le séjour (après la naissance)



Maman

- Tenues de jour et de nuit
- Linge de toilette (serviettes, tapis de bain...)
- Nécessaire de toilette (savon, dentifrice...)
- Peignoir et paire de chaussons
- Serviettes hygiéniques
- Stylo
- Pour l'allaitement maternel :
 - Tenues ouvertes sur le devant
 - Soutiens-gorge appropriés

Bébé

- 6 bodies
- 6 pyjamas
- 3 ou 4 brassières chaudes (laine...)
- Turbulette
- 6 bavoirs
- Chaussettes
- 4 serviettes de toilette
- Thermomètre simple
- Crème protectrice érythème fessier
- Brosse à cheveux et peigne
- Tenue de sortie
- Siège-auto dos à la route

Les couches pour votre bébé, ainsi que les biberons et le lait vous seront fournis pendant le séjour. Prévoyez le nécessaire pour votre retour à la maison.



Mes médicaments à la maternité

Je vais séjourner à la maternité

À quoi correspond mon traitement personnel ?

Mon traitement personnel représente l'ensemble des médicaments que je prends au moment de mon admission à la clinique.

Que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- J'apporte mes dernières ordonnances (généraliste/spécialiste/sage-femme).
- J'apporte une boîte de chacun de mes médicaments habituels.
- Je signale au médecin et à l'équipe soignante les médicaments que je prends sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).

Si je n'ai pas le temps de tout préparer, je demande à l'un de mes proches d'apporter mes médicaments et mes ordonnances à l'attention du médecin de la clinique.

Pendant mon séjour

Que dois-je faire de mes médicaments à mon arrivée ?

- À mon arrivée, je remets tous mes médicaments à la sage-femme, par mesure de sécurité.
- Mes médicaments seront isolés et identifiés à mon nom, dans un espace dédié et sécurisé.
- Exceptionnellement, avec l'accord du médecin, mes médicaments peuvent être utilisés, le temps de l'approvisionnement, par la pharmacie de la clinique.

Quels traitements vais-je recevoir durant mon séjour à la clinique ?

- Pendant mon hospitalisation, le médecin adapte mon traitement habituel à mon état de santé.
- Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de la clinique et donnés par la sage-femme ou l'infirmière.
- Certains médicaments peuvent être maintenus, modifiés ou arrêtés.

- Le nombre, la forme, la couleur, la présentation des médicaments que l'on va me donner peuvent être différents de mon traitement habituel.
- Selon le traitement, je peux bénéficier d'informations sur le bon usage des médicaments.

Ce que je dois faire

Informez le médecin, la sage-femme ou l'infirmière :

- En cas de difficulté à prendre mes médicaments (difficulté à avaler, etc.).
- En cas d'effets indésirables.
- Poser des questions pour comprendre mon traitement.

Ce que je ne dois pas faire

- Prendre des médicaments à l'insu du médecin, de la sage-femme ou de l'infirmière.
- Stopper mon traitement sans informer les soignants.

À ma sortie

Que devient mon traitement personnel ?

- Le médecin me remet une ordonnance de sortie adaptée à mon état de santé.
- Le traitement peut être différent de celui que je prenais avant l'hospitalisation.
- Je n'hésite pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et sur ceux qui sont arrêtés.

Mon traitement personnel me sera-t-il restitué ?

- Oui, les médicaments remis à l'entrée vous seront restitués. N'hésitez pas à les demander à la sage-femme ou à l'infirmière en cas d'oubli.
- Avec votre accord, les médicaments arrêtés par le médecin pourront être détruits par la pharmacie de la clinique.

Urgences Maternité 24h/24 et 7j/7

☎ 02 40 95 84 34

À votre arrivée Porte E, de jour comme de nuit, vous serez accueillie et orientée vers l'unité naissance. Vous pourrez exprimer votre projet naissance.

La salle d'accouchement

Tout au long du travail, de l'accouchement et des deux heures de surveillance après la naissance, vous serez accompagnée par une sage-femme et une auxiliaire de puériculture.

Vous trouverez, à votre disposition dans chaque salle, un ballon et une galette pour vous mobiliser pendant le travail. Vous pourrez également, si vous le souhaitez, accéder à la salle de travail physiologique.

Une équipe médicale (gynécologue-obstétricien, anesthésiste et pédiatre) est présente 24h/24 pour vous prendre en charge dans les meilleures conditions.

La salle de travail physiologique

Nos équipes seront à votre écoute pour répondre à vos souhaits de prise en charge tout en assurant votre sécurité et celle du bébé. En accord avec votre gynécologue-obstétricien, l'unité naissance mettra à votre disposition une salle de travail physiologique, espace de détente moins médicalisé, qui propose différents ateliers :

- Baignoire pour aider à la relaxation et grand divan de détente
- Ballon de mobilisation du bassin et liane d'étirement propice au bon déroulement du travail
- Radio, lecteur CD, station smartphone et MP3.

La naissance aura lieu ensuite dans la salle d'accouchement dotée des équipements adaptés et sécurisés.

Le peau à peau

Moment de connexion aux bienfaits avérés, un premier peau à peau avec votre nouveau-né vous sera proposé après l'accouchement ou la césarienne. Le papa / co-parent pourra également le réaliser.

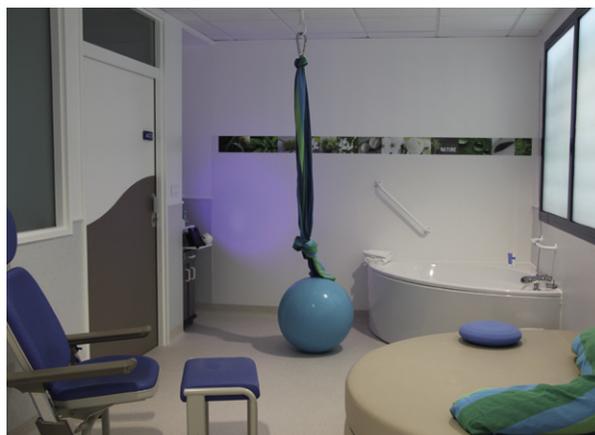
La césarienne

Votre enfant va naître par césarienne. Afin de préparer l'intervention votre gynécologue-obstétricien vous remettra un document explicatif.

Le jour de l'intervention, l'accompagnant de votre choix pourra être présent pendant tout l'intervention et pendant la période de surveillance en salle de réveil (2h minimum). Il lui sera proposé d'accompagner la sage-femme pour assister aux premiers soins et à l'examen de votre bébé.

Quelques rappels concernant votre préparation :

- Douche et shampoing au savon habituel, ongles coupés et dents brossées
- Pas de maquillage, vernis à ongles (classique ou gel), bijoux, piercing ou lentilles de contact
- Pas de rasage, parfum ou déodorant.



Prévenir, traiter ou soulager la douleur, c'est possible

L'ensemble des professionnels est mobilisé par le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) et est à votre écoute pour l'évaluation et la prise en charge de la douleur.

Des outils d'évaluation, de prévention et de traitement sont utilisés pour prendre en charge votre douleur et celle de votre enfant.

Le salon des accompagnants

L'unité naissance dispose d'un salon destiné aux accompagnants accessible durant le travail et l'accouchement.

Équipé de fauteuils, d'une télévision, de magazines et d'une machine à café gratuite, il permet aux futurs papas ou autres personnes accompagnantes de profiter d'un espace qui leur est dédié.



Les modalités administratives

Votre admission

Le moment venu, un membre de votre entourage sera invité à se présenter au bureau Admissions/ sorties afin de régulariser votre dossier. Si votre arrivée a lieu en dehors des horaires d'ouverture, **votre admission devra être confirmée au plus vite.**

Admissions

Niveau 0 - Porte E

Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h

La déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire et doit être accomplie dans les 5 jours suivant la naissance dans le service d'État Civil du lieu de naissance de l'enfant. Tout oubli expose à des démarches juridiques complexes et onéreuses. Pour faciliter cette déclaration, **nous vous conseillons de la faire durant votre séjour** à la maternité en profitant du bureau d'État Civil à votre disposition au sein de Santé Atlantique.

Bureau d'État civil

Niveau 1 - Porte E

Lundi, mercredi, vendredi :

8h30 - 12h35 et 13h30 - 17h30

Les pièces à fournir :

- La pièce d'identité du déclarant
- Le certificat du médecin accoucheur
- Le livret de famille (s'il y a lieu)
- Les pièces d'identité de chacun des parents
- L'acte de reconnaissance anticipée (s'il y a lieu)
- Le certificat de coutume pour les parents étrangers : il édicte les règles d'attribution du nom de famille selon la loi étrangère
- Pour les couples non mariés, n'ayant pas fait de reconnaissance anticipée, fournir un justificatif de domicile au nom du père (facture EDF ou attestation habitation, facture box internet, carte grise du véhicule à jour).



En unité de soins mère-enfant

Après votre accouchement, vous serez dirigée vers une des unités de soins mère-enfant. Vous retrouverez dans chacune d'elles :

- **Une nurserie individuelle** dans chaque chambre permet de changer ou de donner le bain à votre bébé en toute sécurité et de respecter son sommeil.
- Une nurserie principale est à votre disposition pour accueillir votre bébé en cas de déplacements ponctuels en dehors du service.

Une équipe impliquée dans les soins de développement

- Favoriser un environnement calme, reposant évitant toute surstimulation pour votre bébé.
- Favoriser l'installation de l'enfant dans une position rassurante et confortable.
- Respecter le rythme de votre bébé en observant et repérant les phases d'éveil/ de sommeil pour adapter ses temps de soins.
- Respecter son rythme alimentaire en fonction de ses capacités et de ses besoins.
- Intégrer les parents dans l'apprentissage des soins.
- Encourager la proximité parents/bébé de jour comme de nuit.
- Favoriser le peau à peau (Jersey à disposition).

Le déroulé classique d'une journée

Après votre petit-déjeuner et votre douche, la matinée sera consacrée à la surveillance médicale et para-médicale : passage du médecin, de la sage-femme ou de l'infirmière et de l'équipe de nurserie.

Puis, **dans la nurserie individuelle de votre chambre**, vous serez entourée pour réaliser les soins d'hygiène et le bain de votre bébé.

Suite au déjeuner, le début de l'après-midi sera réservé à votre repos. À partir de 15h vos proches pourront vous rendre visite selon les mesures sanitaires en vigueur.

En soirée, après le dîner et le passage de l'équipe de nuit, vous pourrez vous reposer en compagnie de votre bébé.

Le respect du bébé et de son propre rythme sera une priorité dès la naissance. Votre bébé s'habitue à de nouvelles sensations : faim, digestion, change... Ces découvertes se feront auprès de ses parents qui apprendront à comprendre ses réactions, ses pleurs et ses souhaits. C'est pourquoi il sera essentiel de garder votre bébé près de vous le plus souvent possible, pour répondre à ses demandes et prendre le temps de le connaître. Vous aurez néanmoins la possibilité de le confier ponctuellement à la nurserie principale de jour comme de nuit si nécessaire.

Le dépistage de l'audition

Une prise en charge précoce permet un développement optimal des capacités de l'enfant. C'est la raison pour laquelle un test de dépistage précoce par otoémissions acoustiques est aujourd'hui systématiquement proposé à tous les bébés durant leur séjour en maternité.

L'équipe s'engage à soutenir et respecter le choix concernant l'alimentation du bébé et à vous encourager dans votre projet.

Hygiène, tous concernés

Nous sommes tous concernés par la prévention des infections associées aux soins : patients, soignants, visiteurs.

L'équipe de prévention du risque infectieux d'hygiène et les professionnels de santé de l'établissement ont mis en place des mesures préventives :

- L'hygiène des mains est au coeur de la prévention de transmission des infections, n'hésitez pas à utiliser la solution hydro-alcoolique ou un lavage simple à l'eau et au savon avant de vous occuper de votre bébé.
- Un masque chirurgical **est obligatoire** dans un contexte infectieux ou d'épidémie.
- Un entretien de votre chambre et des locaux est réalisé quotidiennement par le personnel.

Nous vous remercions de votre implication dans le respect de ces précautions nécessaires en collectivité.



En cas de difficultés

En cas de difficultés durant votre séjour, n'hésitez pas à en parler à la responsable du service. Cette rencontre pourra se faire en toute confidentialité.

L'allaitement maternel

Vous souhaitez allaiter votre enfant, sachez que l'équipe de la maternité est régulièrement formée pour vous accompagner. Une référente en allaitement est également à votre disposition à l'occasion d'ateliers hebdomadaires et de consultations personnalisées anté et postnatales. Enfin un guide sur ce thème vous sera remis durant votre séjour.

En néonatalogie

Si l'état de santé de votre bébé nécessite une surveillance médicale continue, il sera accueilli dans l'unité de néonatalogie de Santé Atlantique.

Nous mettons tout en place pour favoriser votre accueil, votre accompagnement afin de rester proche de votre enfant en permanence. Une charte d'engagement a été mise en place et affichée dans le service.

Vous pourrez rencontrer le pédiatre de garde, la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture et la cadre du service.

Nous avons développé depuis de nombreuses années des soins de développement.

C'est un ensemble de stratégies environnementales et comportementales mis en place pour favoriser le développement harmonieux et le confort des bébés prématurés.

Des soins de développement aujourd'hui pour que le bébé aille mieux demain.

Les soins sont organisés et personnalisés pour chaque enfant

Ces soins sont basés sur l'observation des réactions du bébé, ce qui permet de favoriser son bien-être.

Il pourra bénéficier du peau à peau, d'un enveloppement lors des soins et de la succion non nutritive tout en respectant son rythme « veille/sommeil » et en regroupant les interventions auprès de lui. Ceci aura un impact positif sur son développement.

La participation et la présence des parents 24H/24 est favorisée et encouragée

Les parents sont les meilleurs partenaires de soins pour leur enfant. Nous favorisons la collaboration des parents / soignants, partageons les informations et adaptons les prises en charge si nécessaire tout en développant l'autonomie des parents.

Un espace de vie a été créé pour les parents dans le service : tisanerie, salon...

Un lit canapé est à disposition dans chaque espace pour s'y reposer ou y passer la nuit.

Les stimulations sensorielles sont adaptées

- En limitant les bruits autour de l'enfant.
- En proposant des stimulations sensorielles telles que : toucher, massage, parole...
- En adaptant l'environnement (cocon dans les incubateurs, cache-couveuse, doudou avec odeur des parents...).

L'impact positif de ces soins est démontré pour les bébés, les parents et les professionnels

Notamment sur la diminution de la durée d'hospitalisation et la durée d'alimentation par sonde ainsi que la prise en charge de la douleur qui est optimisée. Ensemble, nous œuvrons pour le bien-être de votre bébé.

Si votre enfant est hospitalisé en néonatalogie, il sera nécessaire de vous rendre au bureau des admissions afin d'assurer les formalités administratives (RDC niveau 0).

Le congé d'hospitalisation en néonatalogie est possible pour le père de l'enfant (durée maximale de 30 jours). Demandez le bulletin d'hospitalisation au service d'Admissions en début et en fin de séjour pour votre employeur.

Dans le respect de la « Charte du Nouveau-né hospitalisé » retrouvez nos engagements en fin de livret.

Les visites des frères et sœurs sont autorisées de 15h à 19h, en parler avec les professionnels du service.

Le transfert au CHU pourra toutefois être envisagé par le pédiatre, selon l'état de santé de votre bébé.

Offre hôtelière*

Les repas

Préparés par notre équipe qualifiée dans la cuisine centrale de Santé Atlantique, des repas équilibrés et variés sont réalisés selon un plan alimentaire élaboré par une équipe de diététiciens.

L'hygiène alimentaire est contrôlée périodiquement par un laboratoire agréé.

Les horaires de distribution ont été définis afin de favoriser un temps de prise de repas suffisant pour le patient tout en répondant aux contraintes d'hygiène, de sécurité et d'organisation des services.

Les repas sont desservis environ une heure après et ne peuvent être réchauffés. Tout repas venant de l'extérieur n'est pas pris en charge.

Horaires des repas

À partir de :

- 7 h 30 : Petit déjeuner
- 12 h : Déjeuner
- 18 h 30 : Dîner

Lors de votre séjour, si nécessité médicale, une équipe de diététiciens est à votre disposition.



Les forfaits chambre individuelle*

Notre maternité s'engage continuellement à développer une offre hôtelière répondant à vos souhaits.

Différents forfaits de chambre individuelle vous sont proposés (selon disponibilité).

- Le forfait Solo®
- Le forfait Baby®
- Le forfait Family®
- Le forfait Prémium®

Notre chambre Premium, spacieuse et aux nombreuses prestations pour vous et votre accompagnant, complète notre offre hôtelière.

Retrouvez le détail des prestations et les tarifs sur la fiche de frais de séjour.



Les prestations pour votre accompagnant*



Si vous êtes installée en chambre individuelle, un lit accompagnant peut être mis à votre disposition (limité à une personne adulte). Le petit-déjeuner est compris dans la formule.



Un repas peut être servi à la personne qui vous accompagne (menu du jour impérativement), dans les mêmes conditions d'hygiène alimentaire que celles précitées.

Suppléments facultatifs*

En chambre double, vous pouvez bénéficier de prestations qui donnent lieu à un supplément :

Télévision

Les chambres doubles sont équipées de casques individuels et d'un téléviseur par lit.

Internet

Une connexion à internet est possible depuis votre chambre. Identifiant et code d'accès vous sont remis à votre arrivée.

Téléphone

Vous disposez dans votre chambre d'une ligne directe. Son ouverture se fait au bureau des admissions.



Objets de valeur

Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur lors de votre séjour.

Nous mettons néanmoins à votre disposition un coffre dans votre chambre. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

* Pour les tarifs, référez-vous à la fiche de frais de séjour remise avec ce livret.

Vie quotidienne



Visites

Elles sont définies prioritairement selon les mesures sanitaires en vigueur (consultables sur notre site).

Pour votre repos et des soins de qualité, les visites du coparent et de la fratrie sont autorisées **de 15 h à 19 h**.

Dans le cadre de la prévention du risque infectieux, Il est souhaitable que vous ne receviez **pas plus de deux personnes en même temps (co-parent et fratrie du bébé)**. Tout visiteur ayant des symptômes doit impérativement reporter sa venue.

Presse, Cafétéria

Deux espaces restauration et boutique (presse, cadeaux) sont à votre disposition porte F et porte ABC. Ces espaces sont ouverts du lundi au dimanche.

À toute heure, vous avez accès aux distributeurs automatiques installés près de ces espaces proposant des boissons, confiseries, ains des sandwiches et salades, bâtiment A.



Courrier

Le courrier reçu à votre nom est apporté directement dans votre chambre.

Une fois affranchis, vos envois peuvent être remis à l'équipe soignante qui se chargera de leur départ dans la journée.

Culte

Une aumônerie inter-religieuse offre au sein de Santé Atlantique, une présence bienveillante et une écoute. Vous pouvez les contacter par le biais des équipes soignantes. Un oratoire et une salle des cultes sont également à votre disposition au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment D.

Consignes générales



Une équipe de sécurité incendie est présente à Santé Atlantique 24h/24 et 7j/7. En cas d'alerte, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel.



Conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006), il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'établissement. Engagé dans la prise en charge de l'arrêt du tabac, celui-ci adhère à la charte Hôpital sans tabac (RESPADD).



Pour respecter le repos de chacun, il est demandé à toute personne présente dans l'établissement d'être vigilante vis-à-vis du bruit.



Les bébés de la maternité ne doivent pas circuler dans l'établissement. Ils peuvent être gardés ponctuellement par l'équipe en nurserie.

Règle de vie pour l'accompagnement

Les conditions d'accueil des accompagnants et des visiteurs sont susceptibles d'être modifiées selon les mesures sanitaires en vigueur.

Avec le choix d'une chambre individuelle, une personne majeure et autonome peut séjourner aux côtés de la maman et du bébé. Si l'accompagnant souhaite bénéficier des prestations hôtelières, il est nécessaire de remplir le bon de commande Restauration & Hôtellerie à votre disposition dans la chambre et de le transmettre aux équipes.

Pour le bon déroulement du séjour, quelques règles et consignes de l'établissement sont à respecter :

L'hébergement

- Revêtir une **tenue correcte** et **complète** dans la chambre (haut et bas), de jour comme de nuit, et **veiller à fermer** la porte de la salle d'eau lors de son utilisation.
- Adopter une attitude et un langage respectueux vis-à-vis de l'équipe.
- Respecter l'organisation du service (soins, repas, entretien...).
- Veiller à ce que rien ne gêne l'ouverture de la porte de la chambre. Un placard est à votre disposition pour vos effets personnels. Nous vous prions également de replier votre lit pour 8h30.
- Ne pas circuler la nuit dans les couloirs pour des raisons de sécurité. Le téléphone et la sonnette permettent de contacter l'équipe en cas de besoin.

Les repas

- Respecter les horaires des repas car, afin d'assurer la sécurité alimentaire, les plats ne pourront pas être réchauffés.
- Veiller, lors du service, à ce que la table et l'adaptable soit débarrassés pour poser les plateaux et, lors de leur reprise, à ne pas les encombrer avec des déchets personnels.

L'hygiène et la sécurité

- Veiller au respect des horaires de visite et du nombre raisonnable de visiteurs. Des salons de la famille, à chaque étage, et la cafétéria, au niveau 1, sont également à votre disposition.
- Demander aux personnes contagieuses de ne pas vous rendre visite. Des solutions hydro-alcooliques sont par ailleurs à disposition des visiteurs dans les chambres pour l'hygiène des mains.
- Respecter la propreté de la chambre et du service en utilisant les corbeilles disponibles.
- Ne pas fumer ni vapoter dans l'enceinte des bâtiments, ainsi que dans les chambres.

L'équipe vous remercie de votre attention et de votre coopération et vous souhaite un agréable séjour.



Votre avis nous intéresse

Il pourra vous être remis un questionnaire de satisfaction que nous vous invitons à remplir et à remettre au bureau admissions/sorties, lors de votre départ.

De plus, deux semaines après votre sortie, vous serez invitée par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via le questionnaire e-Satis en ligne.

Votre avis est essentiel pour nous permettre d'améliorer chaque jour la qualité de votre prise en charge.



Les conseils de sortie en collectif ou en individuel

En complément des conseils prodigués durant votre séjour, l'équipe vous apportera les conseils de sortie nécessaires.

Le guide « Le retour à la maison » vous sera remis pendant le séjour.

Les modalités médicales de votre sortie

Votre sortie sera autorisée, après avis médical du pédiatre et du gynécologue pour vous et votre bébé, tous les jours, dimanches et jours fériés inclus.

Les modalités administratives de votre sortie

Vous devrez vous présenter au bureau Admissions/sorties niveau 0 - Porte E afin de régler les éventuels :

- Compléments d'honoraires.
- Suppléments hôteliers (voir pages 12-13 et tarifs en annexe).

Un extrait d'acte de naissance vous sera demandé.

À la sortie de la maternité

N'oubliez pas de déclarer votre/vos enfant(s) à la CPAM et à la CAF.

Sortie de maternité et sortie précoce

Vous souhaitez rentrer à domicile avec votre bébé en profitant de l'accompagnement d'une sage-femme libérale ?

- **Contactez** en fin de grossesse (dernier trimestre) **la sage-femme libérale** de votre choix et prenez **un rendez-vous** afin d'aborder avec elle **votre projet de sortie de la maternité**.
- **Dans le cadre d'une sortie précoce** (séjour <72h = 3 jours pour un accouchement par voie basse et < 96h = 4 jours pour une césarienne), vous devez prendre rendez-vous avec votre sage-femme libérale pour quelle fasse une visite à votre domicile le lendemain de votre sortie. Vous devez également prendre rendez-vous avec un pédiatre ou médecin généraliste pour une consultation dans les 6 à 10 jours après l'accouchement. Ce rendez-vous devra être fixé avant votre départ de la maternité et communiqué aux équipes.
- S'il ne s'agit pas d'une sortie précoce, contactez également vous-même votre sage-femme libérale et convenez d'un rendez-vous de visite à votre domicile. Elle prendra soin de vous et de votre enfant et poursuivra l'accompagnement.

Ces visites sont prises en charge à 100%.

Restez en lien

Rentrée à votre domicile, la maternité restera à votre écoute en cas de doutes ou d'inquiétudes.

Vous pourrez appeler le secrétariat de votre gynécologue-obstétricien ou joindre le service que vous connaissez (la nurserie de l'unité ou le service de néonatalogie).

Les principaux relais après la maternité sont :

- La PMI de votre secteur (sage-femme ou puéricultrice)
- La sage-femme libérale
- Le pédiatre ou le médecin traitant
- L'Hospitalisation À Domicile (HAD) sur prescription

En cas d'urgence :

Composez le 15 ou le 112 (portable)

Urgences pédiatriques :

CHU, 9 quai Moncoussu à Nantes

La sécurité des soins

L'amélioration de la qualité de vos soins et de votre séjour est notre souci constant.

Tous les professionnels de l'établissement sont engagés dans des démarches d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Gestion du risque infectieux

L'équipe de prévention du risque infectieux a pour rôle de mettre en place les mesures visant à réduire la transmission des infections au sein de l'établissement et de lutter contre l'antibiorésistance. Cela inclut la surveillance des infections, la formation des professionnels, la mise en œuvre des protocoles et la gestion des épidémies. L'objectif principal est de protéger les patients, les professionnels et les visiteurs des infections associées aux soins.

Lutte contre la douleur

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD), composé d'une équipe pluridisciplinaire, coordonne et met en œuvre toutes les actions d'amélioration de prise en charge de la douleur : élaboration de protocoles, enquêtes de satisfaction, formation des équipes soignantes...



Des indicateurs pour répondre à vos questions

Des indicateurs nationaux affichés au niveau des accueils de l'établissement, permettent de mesurer la qualité et la sécurité des soins. Indicateurs de qualité et sécurité des soins : www.has-sante.fr rubrique « **Qualiscope** »

Commission des relations avec les usagers (CDU)

Des représentants de la Ligue contre le cancer et UFC Que choisir sont membres de notre CDU. Ils accompagnent l'établissement dans l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des personnes hospitalisées. La CDU a pour mission de vous aider dans vos démarches et de veiller à ce que vos droits soient respectés. Elle est amenée à examiner les plaintes et réclamations.

Si vous n'êtes pas satisfaite de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser au responsable du service concerné.

Si cette première démarche n'est pas concluante, vous pourrez écrire au Directeur de l'établissement qui vous répondra dans les meilleurs délais. Vous aurez la possibilité de saisir un médiateur (médical ou non), membre de la CDU.

Un espace dédié aux usagers est accessible depuis notre site internet, rubrique « Accueil/Droits des patients-représentants des usagers » :

www.elsan.care/fr/sante-atlantique

L'identitovigilance

Les professionnels de santé s'assurent de la bonne identité du patient, de la consultation à sa sortie par différents moyens dont le recueil de la carte d'identité, de votre Identifiant National de Santé, le questionnement dans les différents services, la pose et la vérification de bracelets.

Pendant tout le séjour à la maternité, il est nécessaire de bien porter les bracelets suivants :

- deux bracelets (poignet et pied) pour le bébé,
- deux bracelets (poignet) pour la mère,
- un bracelet (poignet) pour le co-parent.

Vos droits

Information du patient sur son état de santé

Le médecin responsable de votre prise en charge vous informera des bénéfices et des risques, normalement prévisibles, de l'acte thérapeutique que vous recevrez. Votre consentement sera requis pour toute pratique vous concernant.

Information sur les traitements de données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits

En tant que patient, vous allez bénéficier d'une consultation ou faire l'objet d'une hospitalisation au sein de SANTE ATLANTIQUE membre du groupe ELSAN et à ce titre, vos données à caractère personnel, d'identification et de santé, vont faire l'objet d'une collecte et d'un traitement.

Vous disposez de droits sur vos données – accès, rectification, opposition, limitation, portabilité, effacement – pour en savoir plus consultez la notice d'information disponible en téléchargement sur le site internet de l'établissement (www.santeatlantique.fr).

SANTE ATLANTIQUE et le groupe ELSAN s'engagent à traiter l'ensemble de vos données collectées de manière conforme aux textes applicables à la protection des données à caractère personnel (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Européen Général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données).



La personne de confiance

(article L. 1111-6 du Code de la santé publique)

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner une personne de votre entourage, en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins.

Cette personne sera consultée au cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information sur votre état de santé.

Elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Cette désignation peut être annulée ou modifiée à tout moment.

Information du patient en cas de dommage lié aux soins

(article L 1142-4 du Code de la santé publique)

Lorsqu'un patient est victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, il est informé dans les 15 jours sur :

- Les circonstances et causes de survenue du dommage.
- L'étendue réelle du dommage.
- Les dommages potentiels.
- La marche à suivre pour exprimer son mécontentement ou former une réclamation.

Accès au dossier médical

(articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du Code de la santé publique)

Vous avez accès aux informations médicales contenues dans votre dossier en effectuant la demande par écrit auprès du Directeur de l'établissement.

Les informations sont disponibles au plus tôt 48 h après votre demande et au plus tard sous 8 jours. Si les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

Vous pouvez consulter gratuitement votre dossier sur place ou demander la copie des documents (frais de reproduction et d'envoi à votre charge).

Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou dernière consultation. Vous avez la possibilité de vous opposer à la transmission d'informations vous concernant (à d'autres professionnels de santé, aux ayants droits en cas de décès...).

Les directives anticipées

(article L. 1111-11 du Code de la santé publique)

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de poursuite, de limitation ou d'arrêt de traitement.

Elles s'imposent au médecin pour toute décision, excepté dans une situation d'urgence vitale ou si les directives paraissent inappropriées à la situation médicale.

Elles ont une durée illimitée et peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Protection juridique des majeurs protégés

Si le patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, il est nécessaire qu'il soit représenté ou assisté afin de sauvegarder ses intérêts.

Vos droits

Entrepôt de données de santé

Entrepôt de données de santé à des fins de recherches médicales et/ou d'analyses médico-économiques Sauf opposition de votre part, les données vous concernant (ou concernant votre enfant) collectées et traitées pour les besoins de votre prise en charge au sein d'un Etablissement de santé Elsan, sont collectées par Elsan SAS, Responsable de traitement, pour des finalités d'intérêt public au sein de l'entrepôt de données de santé « l'Entrepôt de données Elsan » ou « EDS Elsan », sous une forme ne permettant pas votre identification directe. Dans le respect des dispositions réglementaires applicables, les données de l'entrepôt EDS Elsan sont susceptibles de faire l'objet d'une réutilisation ultérieure à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation dans le domaine de la santé.

La liste des études et recherches utilisant les données de l'entrepôt est disponible dans une rubrique dédiée à l'EDS Elsan sur le site internet institutionnel d'Elsan à l'adresse suivante : <https://www.elsan.care/fr/eds>, les notices d'information de chacun de ces traitements y sont également mis à disposition.

Conformément à la délibération N° 2023002 de la CNIL du 12/01/2023, les données de l'entrepôt pourront également être traitées par Elsan pour les finalités d'amélioration de la qualité des soins et d'analyse médico-économique, ainsi que pour étudier la faisabilité et préparer la mise en œuvre de recherches sur cohorte. Pour en savoir plus, une notice d'information complète est disponible dans une rubrique dédiée à l'EDS Elsan sur le site internet institutionnel d'Elsan à l'adresse suivante <https://www.elsan.care/fr/eds> ou sur demande à l'accueil de l'Etablissement.

Cette notice fait également l'objet d'un affichage dans les principales salles d'attente de l'Etablissement. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, ainsi que du droit de communiquer vos directives concernant le sort de vos données à caractère personnel après votre mort.

En particulier, vous pouvez à tout moment, et sans vous justifier vous opposer aux traitements mis en œuvre dans le cadre de l'entrepôt de données. L'ensemble de vos droits peuvent être exercés en remplissant le formulaire d'exercice des droits disponible à l'adresse suivante : <https://www.elsan.care/fr/eds>, vous pouvez également vous adresser directement munie d'un justificatif d'identité auprès de l'accueil de l'Etablissement ou auprès du délégué à la protection aux données du groupe Elsan à l'adresse électronique suivante dpoeds@elsan.care.

Enfin, vous bénéficiez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL - www.cnil.fr Identité du Responsable de traitement : Elsan, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS 802 798 934 Paris, dont le siège social est situé 58 bis, rue La Boétie, Paris 8ème.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

CHARTRE DU NOUVEAU-NÉ HOSPITALISÉ EN NÉONATOLOGIE



L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et susciter des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordial pour son bon développement. Le dialogue et la concertation entre les parents et les soignants se trouvent au cœur d'une prise en charge optimale du nouveau-né hospitalisé.

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-nés hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que le nouveau-né hospitalisé bénéficie :



De la présence continue, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance.

Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.



Des meilleures conditions pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui améliorent son état de santé et son bon développement.

Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.



Du contact peau à peau quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24h et jusqu'à la sortie.



Du colostrum maternel (1^{er} lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale.

L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.



De la possibilité de téter au sein ou au biberon, aussitôt qu'il montre la capacité à le faire, sans restriction d'âge gestationnel.



D'un environnement confortable adapté à son développement sensoriel (luminosité, son, odeur, goût, toucher).



De la participation de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.



Du rôle protecteur de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.



Des informations accessibles et compréhensibles destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.



D'une prise en charge individualisée, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.

Découvrez
votre espace de restauration
situé porte F
ouvert tous les jours.
sur place ou à emporter !

La cafétéria vous propose une offre
complète pour toutes vos envies,
sur place ou à emporter



LE MATIN

Formule café + croissant



LE MIDI

Menu sandwich ou salade + boisson + dessert



L'APRÈS-MIDI

Pause pâtisserie + boisson

Horaires

Du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30
Week-end et jours fériés de 12h00 à 17h00

